



Challenge VTT 2024

Le comité départemental FSGT met en place pour la saison 2024 un challenge.

Ce challenge sera ouvert à toutes les fédérations, associations ainsi qu'aux non-licenciés.

Le challenge annuel sera doté par le comité départemental.

Les épreuves qui participent au challenge sont :

- Les 6 h de Courtanvaux à Bessé sur braye le 6 avril ;
- Les 3 h de la Fontaine Saint Martin le 13 avril ;
- Les 24 h à Saint Ouen en belin les 6 & 7 juillet ;
- Les 6 h de Saint Biez en Belin le 21 septembre ;
- Les 3 h de la Chapelle Saint Aubin le 12 octobre.

Les vététistes contestant les décisions prises par les juges de l'arrivée, ne respectant pas l'éthique sportive de la FSGT, ne seront pas récompensés.

Récompenses :

Les 8 premiers pilotes sont récompensés :

1 ^{er} pilote	100 points
2 ^{ème} pilote	80 points
3 ^{ème} pilote	60 points
4 ^{ème} pilote	50 points
5 ^{ème} pilote	40 points
6 ^{ème} pilote	30 points
7 ^{ème} pilote	20 points
8 ^{ème} pilote	10 points

Chaque pilote marque ses points peu importe qu'il soit en solo, dans un duo ou dans un trio etc.

Exemple : un pilote qui fait une épreuve en solo et une autre épreuve en trio marque les points selon son classement dans chaque épreuve

En cas d'égalité de points :

En cas d'égalité de points après les cinq épreuves réalisées, ceux-ci seront départagés en valorisant, dans l'ordre :

- Le nombre de participations
- Le nombre de places dans les trois premiers
- L'âge (priorité au plus âgé)

Les Trophées pour la saison 2024 et récompenses seront remis le 12 octobre à la Chapelle Saint Aubin après l'épreuve. En cas d'absence non motivée du lauréat, le second sera récompensé.

Les résultats après chaque épreuve doivent être transmis au responsable de la commission VTT **Samuel Radigue** : samuel.radigue@orange.fr